

Examen professionnel
de formatrice/formateur avec brevet fédéral

Description de l'examen final

Version 7

Basée sur les versions précédentes

travail en cours

1. Description de l'examen final

1.1 Convocation et structure de l'examen final

En même temps que leur admission à l'examen final, les candidates et candidats reçoivent une convocation à l'examen final. Celle-ci contient

- des informations sur le déroulement de l'examen
- le délai de dépôt du dossier de développement des compétences
- l'invitation à l'entretien de réflexion

L'examen final se compose d'une partie écrite (dossier de développement des compétences) et d'une partie orale (entretien de réflexion avec présentation et discussion).

Plus tard et au moins quatre mois avant la date de remise, les candidates et candidats reçoivent l'énoncé de l'épreuve pour la réalisation d'un dossier de développement des compétences. L'énoncé est divisé en trois parties.

Les tâches traitées par écrit sont approfondies lors d'un entretien de réflexion qui a lieu 2 à 4 semaines après la remise du dossier de développement des compétences et qui est mené par deux experts ou expertes aux examens. L'entretien de réflexion se déroule en ligne¹.

1.2 Dossier de développement des compétences² (partie écrite de l'examen)

Pour l'élaboration de leur dossier de développement des compétences, les candidates et candidats reçoivent une compilation de quatre compétences opérationnelles issues de différents domaines de compétences opérationnelles du profil de qualification de formatrice/formateur. Parmi ces quatre compétences opérationnelles, les candidats et les candidates doivent en choisir trois qu'ils ou elles traiteront pour l'examen.

Dans ce dossier de développement des compétences, les candidates et candidats documentent la mise en œuvre des compétences acquises en rapport avec ces trois

¹ Les premiers entretiens devront vraisemblablement se faire en présence physique. Le SEFRI doit encore clarifier certains points concernant la protection des données. L'objectif est de passer en ligne dès que possible.

² Un dossier de développement des compétences met en évidence les compétences acquises. Les personnes y documentent la mise en œuvre des compétences d'action qu'elles ont acquises dans différentes situations et leur utilisation dans le cadre professionnel et social, et réfléchissent au chemin parcouru.

compétences opérationnelles choisies et en relation avec les trois tâches spécifiques, et réfléchissent au chemin parcouru.

Les candidates et candidats démontrent, sur la base des tâches effectuées, qu'ils ou elles ont acquis ces compétences opérationnelles. En outre, ils montrent qu'ils sont capables de relier ces compétences opérationnelles entre elles dans leur contexte de formateur ou formatrice et de justifier ce lien.

Les experts et les expertes aux examens évaluent l'accomplissement des tâches sur la base de critères d'évaluation transparents.

1.2.1 Description des tâches à effectuer par écrit

Ce chapitre décrit de manière générale les trois tâches que les candidates et candidats doivent accomplir par écrit. Les intentions sont également mentionnées.

Lors de chaque session d'examen, la série combinant les quatre compétences opérationnelles change, mais les tâches restent les mêmes.

Tâche 1 : sélection et description de situations de travail

Description de la tâche

Pour chacune des compétences opérationnelles à évaluer, les candidates et candidats choisissent une situation de travail liée à leur activité de formateur ou de formatrice et la décrivent. Ils ou elles justifient en outre le lien entre les situations de travail et les compétences opérationnelles. Ils ou elles montrent ainsi l'importance des compétences opérationnelles à évaluer dans leur pratique professionnelle et dans leur rôle de formateur ou de formatrice.

Les objectifs de cette tâche sont les suivants :

- a. les candidates et candidats associent les compétences opérationnelles à évaluer à des situations de travail concrètes issues de leur activité de formateur ou de formatrice.
- b. Ils ou elles décrivent et justifient de manière pertinente l'importance et le lien des situations de travail pour la réalisation des compétences opérationnelles choisies.

Tâche 2 : mise en œuvre des compétences opérationnelles, performance

Description de la tâche

Dans la deuxième tâche, les candidates et candidats décrivent la mise en œuvre concrète (performance) des compétences opérationnelles choisies dans leur pratique de formation ou dans les situations de travail décrites. Les descriptions sont étayées et justifiées par des exemples ou des preuves concrètes, qui ont été choisis de manière spécifique. La consigne est la suivante: au moins une et au maximum trois annexes par compétence opérationnelle (ne comptent pas pour l'évaluation et le nombre de signes).

Il peut s'agir de documents pertinents, de planifications, de tâches, de protocoles photographiques, de descriptions de méthodes, de résultats de feed-back, de concepts, de résultats de formation, etc. Les candidates et candidats démontrent et justifient les liens ainsi établis entre les compétences opérationnelles, les situations de travail et les preuves.

Les objectifs de cette tâche sont les suivants :

- a. Les candidates et candidats décrivent et justifient de manière compréhensible comment ils ou elles établissent le lien entre les compétences opérationnelles, les situations de travail et les justificatifs et preuves présentés.
- b. Ils ou elles décrivent et justifient l'importance des justificatifs et des preuves pour l'accomplissement des compétences opérationnelles et la maîtrise des situations de travail.

Tâche 3 : autoévaluation, bilan de la situation par rapport à une pratique professionnelle

Description de la tâche

Les candidates et candidats procèdent à une autoévaluation et apprécient dans quelle mesure ils ou elles atteignent les compétences opérationnelles à évaluer. L'autoévaluation est réalisée à l'aide d'exemples concrets tirés de l'activité de formateur ou de formatrice et des critères de performance figurant dans le profil de qualification de formateur ou de formatrice ; elle est mise en relation avec des modèles théoriques, des théories ou des concepts.

Les objectifs de cette tâche sont les suivants :

- a. Les candidates et candidats évaluent dans quelle mesure ils ou elles atteignent les compétences opérationnelles à examiner dans leur vie quotidienne et les critères de performance qui y sont liés dans le profil de qualification de formateur ou de formatrice. Ils ou elles mettent en relation leur niveau d'atteinte des compétences opérationnelles avec des modèles et/ou des concepts en se basant sur la théorie.
- b. Ils montrent, à l'aide d'exemples concrets, dans quels domaines ils peuvent encore développer les compétences opérationnelles à évaluer et les critères de performance qui y sont liés dans le profil de qualification de formateur ou de formatrice.

1.3 Présentation et entretien de réflexion (partie orale de l'examen)

La partie orale de l'examen final se compose:

- de la présentation
- de l'entretien de réflexion final

Ce chapitre décrit la structure de l'entretien de réflexion et les exigences auxquelles les candidates et candidats doivent satisfaire. Ces exigences sont évaluées par les experts et les expertes sur la base de critères d'évaluation transparents.

1.3.1 Présentation

Dans la première partie de l'examen oral, les candidates et candidats présentent les compétences opérationnelles qu'ils ou elles ont choisies et leur mise en œuvre au quotidien en se concentrant sur leur rôle vécu de formateur ou de formatrice. Le dossier de développement des compétences rendu, qui contient les situations de travail, constitue la base de cette présentation. Les candidates et candidats se limitent à des exemples concrets. Il n'est pas nécessaire que les trois compétences opérationnelles et les situations de travail correspondantes, ainsi que les preuves et les justificatifs soient abordés lors de la présentation. Le principe de la réduction didactique et la volonté de s'engager ensuite dans un dialogue professionnel avec les experts et les expertes s'appliquent ici.

Forme : En présentiel ou présentation en ligne via le partage d'écran

Durée : 10 minutes

Langue : La langue d'examen indiquée lors de l'inscription. En allemand, la langue standard fait foi

Les objectifs de cette partie sont les suivants :

- Les candidates et candidats montrent, à l'aide d'exemples concrets choisis dans le dossier de développement des compétences et d'éventuels compléments, comment ils ou elles remplissent ou maîtrisent des compétences opérationnelles et des situations de travail dans leur activité de formateur ou de formatrice. Ce faisant, ils ou elles adoptent un métaniveau en tant que formateurs ou formatrices.
- Ils ou elles approfondissent les tâches traitées dans le dossier de développement des compétences.

1.3.2 Entretien de réflexion

Dans la deuxième partie de l'examen oral, les candidates et les candidats approfondissent et relient les tâches du dossier de développement des compétences avec les expertes et les experts aux examens et réfléchissent à la manière dont ils ou elles comprennent la profession. On attend d'eux qu'ils fassent le lien avec les théories et les modèles.

Forme : En présentiel ou présentation en ligne via le partage d'écran

Durée : 30 minutes

Langue : La langue d'examen indiquée lors de l'inscription. En allemand, la langue standard fait foi

Les objectifs de cette partie sont les suivants :

- Les candidates et candidats approfondissent la réalisation de leurs tâches pour le dossier de développement des compétences.
- Ils ou elles exposent leur conception de la profession et y réfléchissent.

1.4 Règle de réussite

Pour obtenir l'appréciation « réussi », les exigences de la partie écrite et de la partie orale de l'examen final doivent être jugées comme étant « accomplies ».

Une tâche est jugée « accomplie » lorsque tous les critères d'évaluation sont remplis pour l'essentiel. Ces critères sont formulés de manière transparente et détaillée dans les descriptions respectives des séries concernées.

travail en cours